



*L'Avenir
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail :
info@agglo-calais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 29

SEANCE du 27 janvier 2006

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Communautaire, réuni en Mairie de Calais

DESIGNE :

Monsieur Serge PERON en qualité de suppléant au Conseil d'Administration de Calais Développement

ELIT :

Les membres du Conseil d'Etablissement de l'ENMD

APPROUVE :

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 6 décembre 2005

La modification du périmètre dans le cadre l'acquisition des parcelles à la société EFI pour les aires d'accueil des gens du voyage

Les orientations proposées pour le budget 2006

Le recrutement d'un Chargé de mission action culturelle

L'avant projet détaillé de la Base de Voile, l'enveloppe prévisionnelle des travaux ainsi que le forfait définitif du maître d'œuvre

L'allotissement des travaux pour la base de voile et autorise Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres et à solliciter les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département

Le schéma global d'aménagement du site naturel du Colombier-Virval et son intention dans « schéma trame bleue et verte » engagée par le SYMPAC.

Le programme et le montant des travaux relatifs à la phase 1a du projet d'aménagement du Colombier Virval et autorise l'Etablissement Public Foncier à assurer le portage opérationnel pour la totalité de cette phase de travaux.

Le lancement d'une démarche d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat sur le périmètre de la CAC

La modification des statuts du SEVADEC

Le changement d'appellation de « Conseil d'Administration » en « Conseil d'Etablissement »

La modification de la liste des emplois permanents

DECIDE :

De revoir la définition de la notion d'équipement d'intérêt communautaire au titre de sa compétence n°7 « Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » en modifiant ainsi la délibération du 20/12/01.

De retenir le mode de gestion en régie de la piscine-patinoire

De confier le portage de la phase diagnostic et la recherche de financements du programme Local de l'Habitat au Syndicat Mixte du Pays du Calais, compétent en application de l'art 2. de ses statuts au titre de la Politique de l'Habitat

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.



*l'Avenir
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais

BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX

Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail :

info@agglo-calais.fr

AUTORISE Monsieur le Président :

- A signer une convention de rejet liant la CAC à la société Eurotunnel
- A signer une convention de dépotage liant la CAC à la société Eau et Force
- A lancer la consultation des entreprises dans le cadre de la piscine-patinoire pour le marché d'exploitation et de maintenance des installations techniques
- A signer l'avenant à la convention relative aux aides à la Gestion des Aires d'Accueil des gens du voyage
- A solliciter les subventions auprès des différents financeurs dans le cadre de l'équipe opérationnelle ANRU et à engager les crédits de la CAC dans la limite du plan de financement pour mettre en œuvre cette action.
- A solliciter les subventions dans le cadre du programme d'actions 2006 de l'ANRU
- A signer les conventions relatives à l'octroi d'une subvention 2005 du Fonds Social Européen avec Pyramides, la Chambre des Métiers et Idée Littoral

Monsieur Jacky HENIN

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.



*l'Avenir
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail :
info@agglo-calais.fr

Président de la Communauté
d'Agglomération du Calais

à

Monsieur Michel SELINGUE
Maire de Coquelles
980 avenue Charles de Gaulle
62231 COQUELLES

Réf : PW/CC/ASC

A l'attention de la Direction Générale des
Services

Calais, le 9 février 2006

OBJET : Conseil Communautaire du 27 janvier 2006

PJ : compte rendu sommaire

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Dans le respect des dispositions de l'article L5211.17 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour affichage, le compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Communautaire qui s'est tenue en Mairie de Calais le 27 janvier 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,


Jacky HENIN
Député Européen

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.